

Procès-verbal du Conseil général

N° 3 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 18 septembre 2024 à 20h
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Jürg Hosner (PLR), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. En remplacement de M. Thomas Gaudio, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
6. Demande de crédit de 58'000 fr. destiné à financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod ;
7. Demande de crédit de 2'580'400 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi ;
8. Modification de l'article 3.2 du règlement général de commune du 9 novembre 2015 (nombre de conseillers généraux suppléants) ;
9. Informations du Conseil communal ;
10. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Jürg Hosner (PLR), président : « En ce mois de septembre, où les premières fraîcheurs automnales se font sentir, je vous adresse mes salutations les plus cordiales pour cette nouvelle séance du Conseil général de Cortaillod. J'espère que vous avez tous passé un été agréable, entourés de vos proches, et je vous invite chaleureusement à vous engager pleinement dans nos travaux aujourd'hui.

Avec la constitution de tous les comités des commissions, nous entamons maintenant une nouvelle phase de notre mandat. Je vous souhaite une collaboration fructueuse et harmonieuse pour les quatre années à venir, et je suis convaincu que, ensemble, nous continuerons à travailler efficacement pour le bien de notre communauté. »

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|--|--|
| 1. Allemann Romain (PLR) | 22. Küng Imane (PS) |
| 2. Amez-Droz Philippe (PLR) | 23. Mamin Vincent (PLR – suppléant) |
| 3. Arias José (Vert-e-s) | 24. Matile Etienne (PLR) |
| 4. Bongard Yves (Vert-e-s) – suppléant | 25. Meister Yves-Alain (PLR) – suppléant |
| 5. Bonsack Loïc (PVL) | 26. Mettill Michael (PS) |
| 6. Bornand Alexandre (vert-e-s) | 27. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 7. Brunko Pascal (PS) | 28. Nicole Dylan (PS) |
| 8. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 29. Paz Monica (PS) |
| 9. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 30. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 10. Enggist Carmen (PS) | 31. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 11. Farinon Yann (PLR) | 32. Robyr Michel (PLR) |
| 12. Favre Jean-Philippe (PS) | 33. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 13. Foresti Luigi (PLR) – suppléant | 34. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 14. Fornachon Brigitte (PS) | 35. Sansonnens Michel (PS) |
| 15. Garcia Ylana (PS) | 36. Schwendimann Marc (PS) |
| 16. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 37. Soltermann Celia (PLR) |
| 17. Hauert Stéphane (PLR) | 38. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Hosner Jürg (PLR) | 39. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Huelin Bertrand (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Jenni Albert (PS) | |
| 21. Jucker Quentin (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Billant Michel (PLR) | 4. Landino Debora (PLR) |
| 2. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 5. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) |
| 3. Jeanneret Michel (PLR) arrivé en cours de séance | |

Absent-e-s :

1. ---

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Straubhaar Anneline (PS), vice-présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), secrétaire
- Collioud Sarah (PS), secrétaire-adjointe
- Haenseler Christian (PLR), membre

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

2. Correspondance

Lettre de M. Thomas Gaudio du 24 juillet 2024 : « Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je vous annonce ma démission du Conseil général ainsi que de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. Depuis octobre 2021, j'ai apprécié collaborer avec le groupe socialiste. Leur engagement est essentiel pour la prospérité de notre commune. Pour des raisons personnelles, j'ai décidé de prendre une pause. Je suis convaincu que la coopération entre les partis sera bénéfique pour tous. Je vous souhaite plein succès dans vos futurs projets. Je souhaite à chacun-e beaucoup de succès et de bonheur dans vos projets à venir. Salutations distinguées. Thomas Gaudio. »

3. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

L'adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est mise au vote et acceptée par 38 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de M. Thomas Gaudio, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

M. Michael Mettille (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Dylan Nicole.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Dylan Nicole est élu tacitement.

6. Demande de crédit de 58'000 fr. destiné à financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, conscient du devoir de la Commune, il n'y a rien à redire au projet présenté. La Commission des infrastructures et de l'énergie recommande à l'unanimité la demande de crédit. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, en l'absence de M. Michel Billant, votre serviteur a été chargé de la tâche de rapporteur de la Commission financière. Les cloches sonnent, la musique résonne...C'est bien la raison pour laquelle la Commission financière s'est réunie en date du 29 août 2024 pour débattre de la demande de crédit de 58'000 fr. pour procéder à la révision générale de l'orgue de notre temple.

Depuis 1988, soit 36 ans, aucune révision globale n'a été entreprise, seules quelques révisions partielles ont été faites. En principe, ces travaux d'entretien d'importance devraient être entrepris tous les 25 ans. Par conséquent, la Commission a accepté à l'unanimité, le crédit de 58'000 fr. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour du Conseil général nous plonge parfois dans d'exquises délices ! Après étude de la demande de crédit de 58'000 fr. pour la révision des vieilles orgues de notre église, j'ai l'honneur de vous informer que ledit crédit a été accepté à l'unanimité par le groupe socialiste. Nous nous réjouissons de la future restauration de cet instrument, qui, au-delà de sa fonction liturgique, résonne souvent comme un véritable écho des joies communautaires, des peines mais aussi de belles amours de notre village. Le groupe PS vous invite, chers collègues, à accepter le crédit. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit de 58'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod.
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50600.14 du chapitre 35000 « Paroisse protestante » et amortie au taux de 4 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de 2'580'400 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du mercredi 28 août 2024, la Commission des travaux publics et de l'environnement a examiné avec attention le rapport soumis ce soir au Conseil général et dont vous connaissez le titre, un peu long pour être répété, en l'occurrence.

Dans un premier temps, la Commission a siégé en compagnie de la Commission des infrastructures et de l'énergie, afin de bénéficier en commun des exposés du représentant du bureau d'ingénieurs mandaté pour mener à bien ce projet. Une délégation d'Eli10, évidemment concernée par les travaux sur les infrastructures souterraines, était également présente.

Dans un second temps, la Commission a siégé seule afin de définir sa position. Je me fais donc ce soir l'écho des éléments relatifs aux seuls champs de compétences de la Commission, soit ceux portant sur le domaine des travaux publics et de l'environnement.

Les questions émises par la Commission ont porté sur les causes de la dégradation de la chaussée, due à l'usure du temps, sur les matériaux qui la composeront à la suite des travaux, qui supporteront le passage de véhicules de 40 tonnes, sur la planification prévue, par demi-chaussée sur une année environ, sur le maintien de la circulation en direction du bas du village, sur les trottoirs traversants et leur effet sur l'accessibilité pour les propriétaires concernés, enfin sur les aménagements prévus à la hauteur de l'arrêt de bus de Cort'Agora. La question des conditions de choix du bureau d'ingénieurs et d'adjudication des travaux a également été posée dans le but de rendre le Conseil communal attentif à certains points en la matière. Toutes ces questions ont reçu des réponses claires ou ont été prises en note par le Conseil communal et le bureau d'ingénieurs. Le Conseil communal a également fait part des effets de ces travaux sur quelques éléments paysagers. Ainsi, les arbres et les haies qui devront disparaître lors de ces travaux seront remplacés. Enfin, des propositions ont été présentées par des membres de la Commission. La première porte sur des variantes propres à améliorer la sécurité des piétons aux deux extrémités du chemin des Draizes, à la sortie du chemin des Petits-Jardins et dans la zone concernée par les arrêts de bus. La deuxième suggère d'étudier la possibilité de fermer complètement la route durant les travaux afin d'en raccourcir la durée. Une troisième demande d'envisager la possibilité de ménager une sortie pour les piétons à l'extrémité ouest du parking de l'Administration communale.

Le Conseil communal a pris acte des remarques et des propositions de la Commission et s'est engagé à en tenir compte dans la suite des travaux avec le bureau d'ingénieurs.

La Commission a exprimé son souhait de pouvoir suivre les réflexions menées à la suite des suggestions émises et d'être informée des aménagements définitifs.

Au regard des explications et des garanties apportées par le Conseil communal et ses mandataires, la Commission approuve le rapport qui vous est soumis à l'unanimité moins une abstention. Elle vous propose par conséquent d'accepter la demande de crédit présentée ce soir. »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission des infrastructures et de l'énergie est consciente du besoin de rénovation de ces routes et remercie le Conseil communal pour le travail qui a été effectué. Malgré la modification de l'îlot, les bus pourront toujours faire demi-tour si, à l'avenir, l'itinéraire des transports publics devait changer, chose qui actuellement n'est pas prévue. La Commission est également heureuse de voir ces îlots remis en valeur parce qu'ils servent ainsi à enjoliver la Commune. Toutefois, les passages-piétons, eux, n'ayant pas cette fonction décorative, la Commission des infrastructures a demandé à ce que leurs emplacements soient repensés afin que les quelques piétons flemmards les prennent aussi. C'est donc à l'unanimité que la Commission recommande l'acceptation du crédit. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la Commission s'est réunie en date du 29 août 2024 pour débattre de la demande de crédit pour l'aménagement et l'entretien des chemins des Draizes et de Ronzi.

Une question s'est posée sur la présentation de l'arrêté, qui détaille selon les coûts estimatifs chacune des prestations et donne ainsi des indications aux futurs soumissionnaires sur les montants attendus. Il a été demandé au Conseil communal s'il n'est pas possible à futur de ne mentionner dans les arrêtés que le montant global du crédit sollicité. Cela permettrait de ne pas fausser le marché en donnant aux divers intéressés une information sur les coûts. Le Conseil communal s'est engagé à regarder avec l'Administration si cela était possible. En finalité, la Commission a accepté à 6 voix pour et une abstention le crédit de 2'580'000 fr. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Marc Schwendimann (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après avoir étudié la demande de crédit pour les travaux d'aménagement des chemins des Draizes et de Ronzi, le Parti socialiste vous recommande d'approuver ce financement, indispensable à la modernisation de cet axe routier-clé pour notre Commune. Nous tenons à souligner les améliorations significatives prévues en matière de sécurité des piétons, notamment pour les élèves se rendant au collège des Cerisiers en transports en commun. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts et les Verts libéraux ont étudié le projet d'aménagement et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi. Ces travaux vont élargir la route pour permettre de modifier la ligne de bus et améliorer la desserte en transports publics avec les communes avoisinantes. Avec le nouvel horaire qui entrera en vigueur en décembre, nous espérons que les travaux se feront au plus vite. En effet, cette ligne a subi de nombreux retards et correspondances loupées avec le tram ces dernières années.

Concernant la mobilité, nous souhaitons que le Conseil communal tienne compte des propositions d'améliorations pour les piétons qui ont été évoquées dans les autres commissions. En effet, nous sommes convaincus qu'il faut qu'ils soient réalistes par rapport aux placements des passages-piétons par exemple. Qui n'a pas envie d'aller au plus simple et fonctionnel pour traverser la route ? Nous souhaitons que les déplacements des cyclistes soient mieux pris en compte. En effet, la station de libre-service et le nouvel abri bus vont augmenter le passage des cyclistes. Et ne serait-il pas l'occasion pour reconsidérer le 30 km/h dans cette zone ? En effet, comme la route sera élargie et dans un meilleur état, il est fort possible que les véhicules roulent plus vite avec les problèmes de sécurité liés. Merci. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous allons voter un crédit d'un quart de million de francs pour entretenir notre patrimoine routier et profiter d'améliorer le cheminement des piétons particulièrement dans les carrefours. Les aménagements qui nous sont proposés par le bureau d'ingénieurs mandaté devront encore être quelque peu modifiés, afin d'assurer pleine sécurité aux usagers les plus faibles, les piétons et surtout les enfants. C'est par principe eux qui doivent définir les bases d'un projet d'aménagement routier, car ils sont les usagers les plus vulnérables.

Nous saluons aussi l'agrandissement de la zone de verdure en face de l'arrêt de Cort'Agora suite au changement de tracé de la ligne de bus qui ne rebrousse plus chemin sur cette place bitumineuse. De nouvelles plantations et des surfaces vertes y sont prévues. Cependant, des bancs ainsi qu'un cheminement piétonnier d'agrément nord/sud pourraient également compléter cette zone de verdure, offrant ainsi aux utilisateurs un lieu de détente agréable. Les cheminements piétonniers autour de cette zone devraient encore être complétés, la sortie du chemin des Petits-Jardins pour se rendre à Cort'Agora n'est à ce jour pas séduisante, on pourrait même dire pas réjouissante, puisqu'elle croise la rue des Draizes et la zone des bus de manière non sécurisée.

Mais, fort de ces quelques éléments de réflexions, le groupe PLR félicite le Conseil communal d'engager des montants importants pour la sécurité de ses administrés en investissant dans des aménagements de mobilité douce. Il espère que vous ferez bon accueil à cette demande de crédit par un vote positif et encourage le Conseil communal à poursuivre à l'avenir ce genre d'investissements durables. Ils serviront aussi aux générations suivantes. Donc, poursuivons dans cette direction, car il reste encore bien des endroits où des aménagements devraient être entrepris. Sans être exhaustif, on peut citer la sortie du Bas-de-Sachet sur la route de l'Areuse (il n'y a ni trottoir, ni passage-piétons), à la liaison piétonne rue de la Fabrique en direction des nouveaux bâtiments du chemin du Vivier et surtout une réflexion de fond devrait être faite sur un aménagement sécuritaire sur la route de Chenaux. Vous constaterez que le PLR est très attentif au domaine de la mobilité douce qui nous concerne toutes et tous.

Mais encore un grand bravo et tous nos remerciements vont à nos conseillères et conseillers communaux. Persévérez, continuez, nous applaudirons des deux mains. Je vous remercie de l'attention que vous m'avez portée. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, quelques précisions par rapport aux différentes interventions qui ont été faites. D'abord, pour répondre à la question qui avait été posée dans le cadre de la Commission financière sur la manière dont le crédit est proposé. L'arrêté est formulé tel qu'il doit être formulé, mais en fait dans le rapport qui avait été soumis aux commissions il y avait, en plus des montants qui sont attribués aux différents comptes, des montants qui correspondaient à peu près aux offres qui seront demandées à différents intervenants. Et cela a disparu du rapport. Dans le montant qui est attribué aux différents comptes, donc aux différents secteurs, vous avez par exemple pour l'eau un montant qui ne correspond pas uniquement au changement de la conduite, mais également aux travaux de génie-civil qui vont être faits en-dessus de cette conduite. Comme cela, on cache quelque peu aussi les montants qu'on a prévus. Donc, on espère qu'on n'influence pas trop les offres qui nous seront soumises.

La deuxième remarque concerne les questions de mobilité douce. J'ai appris que la mobilité douce est un thème très important et c'est un thème qui est important également pour le Conseil communal dans le sens où les différents travaux qui ont été réalisés ces dernières années, je pense aux Landions, je pense à Sachet mais également ici prévoir un volet de mobilité douce, prévoir notamment par rapport aux piétons et aux cyclistes. C'est un souci du Conseil communal d'améliorer cette sécurité mais des propositions ont été faites lors des différentes discussions. On a entendu ces propositions, on va les discuter avec le bureau d'ingénieurs et nous avons prévu, avec la Commission des travaux publics, de rediscuter de ce qui est possible, envisageable pour encore améliorer les travaux qui seront réalisés. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 2'580'400 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens des chemins des Draizes et de Ronzi.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50300.08 / 34202 pour la part touchant à l'aménagement d'un espace vert, soit 79'100 fr. et amortie au taux de 2 % ;
- b) n°50100.32 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 217'800 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- c) n°50100.31 / 61500 pour la part touchant les routes et trottoirs, soit 954'800 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- d) n°50100.33 / 61500 pour la part touchant à la signalisation et aux marquages routiers, soit 33'000 fr., et amortie par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte n°29103.00 du bilan ;
- e) n°50200.05 / 71010 pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 520'400 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
- f) n°50320.22 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 260'100 fr., et amortie au taux de 2 %
- g) n°50320.23 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 188'600 fr., et amortie au taux de 2 %
- h) n°50340.31 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 326'600 fr., et amortie au taux de 3%.

- Article 3 : La subvention cantonale relative à la construction du collecteur d'eaux claires, équivalente à 40 % des coûts reconnus, soit 63'000 fr. environ, viendra en diminution du montant mentionné à l'article 2, lettre g).
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

8. Modification de l'article 3.2 du règlement général de commune du 9 novembre 2015 (nombre de conseillers généraux suppléants)

Au nom de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations, M. Philippe Zumsteg (PLR) :
« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis le rapporteur de la Commission et je remplace M. Jeanneret. La Commission s'est réunie le 25 juin 2024 et sans surprise, la modification du règlement a été approuvée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Le règlement général de commune, du 9 novembre 2015, est modifié comme suit :

Art. 3.2, al. 4 et 5

⁴Les listes ont droit au nombre de conseillers généraux suppléants suivants pour chaque liste :

- a) de un à cinq sièges : un suppléant ;
- b) de six à dix sièges : deux suppléants ;
- c) de onze à quinze sièges : trois suppléants ;
- d) de seize à vingt sièges : quatre suppléants ;
- e) au-delà de vingt sièges : cinq suppléants.

⁵Abrogé.

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Informations du Conseil communal

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, je voulais donner un retour concernant la sécurité publique. Le mandat de prestations que nous avons signé avec la Ville de Neuchâtel va entrer en vigueur au 1^{er} octobre. Petit rappel du fonctionnement : la sécurité publique de la Ville de Neuchâtel va déléguer un agent ou une agente sur le territoire communal pour patrouiller selon des horaires décalés entre 7h30 le matin et 20h, voire même 22h certains jours, selon les horaires. Le Conseil communal a établi les lignes directrices et c'est la hiérarchie de la sécurité publique de la Ville de Neuchâtel qui transmettra les missions à l'agent-e en fonction. L'agent-e prendra son poste à Peseux, aura un véhicule qui lui sera dédié et prendra ensuite son service à Cortaillod. Ce qui est intéressant avec ce mandat de prestations c'est que lorsque l'agent-e sera absent, la sécurité publique de la Ville de Neuchâtel va nous déléguer soit un autre agent sur notre territoire communal soit la patrouille de la Sécurité publique de la Ville qui viendra pour des missions spécifiques sur notre territoire communal.

Pour rappel, en été, un pool avec les autres communes du Littoral patrouille durant les week-ends de mai à mi-septembre.

Pour en informer la population, une note est parue aujourd'hui dans les boîtes aux lettres mentionnant ce mandat de prestations avec les numéros de téléphones à appeler en cas de besoin. »

Du Fait de l'arrivée de M. Michel Jeanneret (PLR), le nombre de conseillers généraux présents passe à 41, la majorité absolue à 21 et la majorité des 2/3 à 28.

M. Olivier Félix (CC) : « Mesdames et Messieurs, lors de la dernière législature, le Conseil général avait adopté une motion qui demandait l'extinction des luminaires à partir de 1h du matin. Je peux vous informer que cette motion sera mise en œuvre le 25 septembre, donc tout prochainement. Une information est prévue dans la même feuille jaune concernant cette extinction. Cela a pris un peu de temps, car il a fallu découpler l'alimentation des rues qui étaient équipées de cet éclairage intelligent et qui lui pourra être éteint à partir de 21h et sera rallumé en cas de passage. Il est clair qu'on doit encore un rapport concernant cette motion qui vous sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

Comme autre point, c'est un responsable d'un groupe qui a posé la question sur la confidentialité lors des travaux de commissions. On a pensé au niveau du Conseil communal que ce serait bien de donner une réponse à tous et de rappeler quelles sont les règles ici.

En fait, il y a deux niveaux de confidentialité dans les travaux de commissions. Dès le moment où les informations échangées concernent des personnes identifiables, par personne, il faut penser personne physique et personne morale, ces informations ont un caractère confidentiel et ne doivent pas sortir de la commission. C'est par exemple le cas lors d'une demande de naturalisation, c'est-à-dire que dans les dossiers il y a des informations qui sont confidentielles, donc ça ne sort pas de la commission.

Par contre, quand vous discutez ou qu'on vous présente les dossiers qui seront ensuite présentés au Conseil général, ici c'est clair, le processus démocratique veut que vous en discutiez aussi à l'intérieur de vos groupes et là, c'est clair il peut y avoir échange d'informations entre les membres du Conseil général jusqu'à la discussion de ce soir qui sera après retransmise par la presse. Donc, voilà un peu comment les choses se passent. »

10. Divers et réponses aux questions écrites

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Suite aux aménagements du carrefour et de la route de Sachet, nous souhaiterions qu'une information soit faite à la population. En effet, un rappel concernant l'utilisation des bandes cyclables pour la descente ou l'utilisation du trottoir autorisé aux vélos est nécessaire. Saviez-vous par exemple que le panneau actuel bleu pour piétons avec un carré en dessous, avec un dessin de vélo excepté, signifie que c'est d'abord un trottoir sans séparation avec les cyclistes et que par exemple les vélos 45 km/h n'osent pas y aller le moteur allumé ? Il y a des spécificités comme cela. Des choses à savoir aussi pour les automobilistes, qu'ils sachent que s'il y a un vélo 45 km/h sur la route, c'est juste et je ne suis pas certaine que beaucoup de personnes d'entre vous le savaient. Les panneaux qui existent pour piétons et cyclistes se ressemblent mais sont différents, pour certains les cyclistes sont dans le bleu, du coup ce n'est pas la même signification et c'est vrai que là ce qui a été choisi les 45 km/h ne peuvent pas aller sur le trottoir. »

M. Albert Jenni (PS) : « Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, pourriez-vous étudier l'élargissement du pont du canal au chemin de Chanélaz par l'adjonction d'une passerelle pour piétons, du côté du village, afin de relier les trottoirs du chemin de Chanélaz et du chemin du Canal ? En effet, les piétons sont obligés d'emprunter la chaussée pour traverser le canal sur ce pont relativement étroit, ce qui engendre une situation accidentogène en cas de croisement avec un véhicule, en particulier avec un véhicule lourd, surtout pour les enfants toujours plus nombreux dans le quartier. Je relève que la situation ne peut qu'empirer avec la construction de deux nouveaux immeubles à la place de l'hôtel-restaurant du Chalet. Je vous remercie par avance pour votre réponse. »

Sarah Collioud (CC) : « Le centre des jeunes du Kallo souhaitait vous transmettre son rapport d'activité ; il se trouve à la sortie pour les gens qui sont intéressés. Le Kallo fête ses 20 ans le 28 octobre et vous êtes toutes et tous conviés à y venir. Merci. »

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Je souhaite attirer votre attention sur un événement exceptionnel qui marque cette année : la Noble Compagnie de Mousquetaires de Cortaillod célèbre son 525^e anniversaire. Cet anniversaire remarquable est une occasion unique de rendre hommage à une institution emblématique de notre communauté. Un programme spécial a été préparé pour célébrer cet événement d'envergure et je vous encourage tous à y participer pour honorer cette longue tradition.

Par ailleurs, il est également important de souligner un autre jalon significatif : le Bibliobus a récemment fêté son 50^e anniversaire. Cet anniversaire témoigne de l'importance de cette initiative culturelle dans notre vie communale et nous devons en célébrer le rôle essentiel.

Je vous invite aussi à ne pas manquer la Fête des Vendanges 2024 à Cortaillod qui se tiendra le 4 octobre. Cet événement convivial, qui se déroulera dans notre cadre magnifique, sera l'occasion idéale pour nous retrouver et célébrer ensemble.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers notre Administration pour son travail acharné et son soutien indéfectible. Leur professionnalisme et leur dévouement sont des atouts précieux qui contribuent à notre succès collectif. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à tous un excellent automne. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Jürg Hosner

José Arias

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz